

**COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT
DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS**

***ORDRE D'ENSEIGNEMENT
PRÉSCOLAIRE - PRIMAIRE***

RÈGLES ET PROCÉDURES

**ANNÉE SCOLAIRE
2010-2011**

AOÛT 2010

LE TEXTE QUI SUIT EST À L'EFFET D'AJUSTER LES DEMANDES EXPRIMÉES OU POSSIBLES À UN RATIONNEL QUI TIENT COMPTE DES BESOINS ESSENTIELS ET DES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES DU COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT.

NOTE : L'EMPLOI DU MASCULIN NE VISE QU'À SIMPLIFIER LA PRÉSENTATION ET LA LECTURE DU TEXTE

LE RÔLE DU COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT EST :

- d'évaluer les besoins de perfectionnement du milieu;
- d'établir, au début de chaque année, les priorités qui le guideront dans ses décisions;
- de planifier les programmes de perfectionnement en fonction des besoins du milieu en lien avec l'article 96.20 de la LIP;
- de sélectionner les demandes qui lui sont acheminées;
- de déterminer par écrit les montants et la façon d'attribuer les fonds du comité de perfectionnement en consacrant des sommes en lien avec l'adaptation scolaire ; (7-1-01 A) (Entente nationale);

Pour ce faire, le comité se réunira selon les besoins.

DEMANDES considérées et BÉNÉFICIAIRES ciblés

- Pour les colloques et congrès : enseignant ayant un contrat à temps plein ou à temps partiel.
- Pour de la mise à jour : enseignant ayant un contrat à temps plein ou partiel, incluant l'enseignant en disponibilité et les enseignants à la leçon.
- Pour le perfectionnement collectif : groupe d'enseignants ayant un besoin commun de formation.

Responsables de secteur

Steve Luneau	directeur du Service éducatif (partie patronale)
Sébastien Plante	conseiller syndical (partie syndicale)

Les bénéficiaires doivent être en fonction au moment de l'activité.

1. COLLOQUES ET CONGRÈS

- 1.1 *Pour participer à un colloque, il faut faire parvenir une demande officielle à la direction de l'école qui l'achemine à la direction du Service éducatif. Cette dernière fait parvenir une copie conforme au porte-parole syndical du comité de perfectionnement. Des formulaires prévus à cet effet se retrouvent en annexe au présent document et sont également disponibles au secrétariat de chaque école ainsi que sur le portail ainsi que sur le site Web du SEA.*

CSA-Portail (Communauté-Service Éducatif-Serveduc publique-document-Comité perfectionnement).

Les formulaires incomplets seront retournés à l'école.

- 1.2 *Colloque pédagogique de la région de Québec*

Le colloque est traité indépendamment des règles et procédures et en fonction du budget disponible.

- 1.3 *Les normes de représentativité*

1. *Le comité accordera seulement un congrès ou colloque par enseignant à temps plein ou à temps partiel par année.*
2. **LA PRIORITÉ SERA ACCORDÉE AUX ENSEIGNANTS N'AYANT PAS PARTICIPÉ À UN COLLOQUE OU CONGRÈS LES 2 DERNIÈRES ANNÉES (1 congrès ou colloque aux 3 ans).**
3. *Un maximum de deux personnes par école, par colloque. Chaque équipe de spécialistes, l'équipe d'orthopédagogues et les enseignants du préscolaire sont considérées comme étant une école.*

Note : *Concernant les enseignants d'éducation physique, puisque leur colloque a lieu aux deux ans, nous permettons la participation de quatre enseignants.*

Concernant les enseignants du préscolaire, puisque leur nombre est plus élevé, nous permettons la participation de 4 enseignants par année.

- 1.4 *L'évaluation de la demande est faite en rapport avec la pertinence et la relation du colloque ou du congrès avec le champ d'enseignement de l'enseignant.*
- 1.5 *Les enseignants intéressés à participer à un colloque ou à un congrès devront faire parvenir une demande officielle, **avant le 10 septembre 16 heures** à l'aide du formulaire prévu à cet effet et, selon le budget disponible, il sera possible de présenter une demande **avant le 30 janvier**.*
- 1.6 *Un ou des enseignants peuvent se joindre à la ou aux personnes déléguées après entente avec la direction de leur école en autant qu'il n'y ait pas de coûts de suppléance. De plus, aucun remboursement de frais ne lui ou leur sera versé.*

1.7 Remboursement des dépenses :

- a) L'inscription au colloque ou au congrès sera remboursée à 100%.
- b) Le prix de la chambre jusqu'à concurrence de 80,00 \$ par jour, par personne et 30 \$ par jour pour un accommodement d'hébergement.

Exceptionnellement : Une personne qui ne peut être jumelée dans sa chambre pourra faire une demande de remboursement au comité de perfectionnement.

- c) Les frais de transport : du lieu de travail ou de la résidence jusqu'à l'endroit du colloque ou du congrès (distance la plus courte).
- d) Autobus : 100 % du prix du billet.
- e) Automobile : 0,40 \$ du kilomètre (le taux sera ajusté selon la politique de la CSA).
Le covoiturage est obligatoire.
- f) Les frais de stationnement à 100 %.
- g) Le prix des repas réparti de la façon suivante :

. Déjeuner :	10,00 \$
. Dîner :	20,00 \$
. Souper :	25,00 \$
. ou :	55,00 \$ pour une journée complète

*Le montant total alloué pour les repas est traité globalement par jour.
(Voir 1.8 b et 1.8 e)*

- h) Le coût de la suppléance à 100%

Remarque : Les dépenses sont remboursées seulement sur présentation de pièces justificatives informatisées (factures de restaurant, de stationnement d'hébergement) et du rapport de la loi 90, et ce, dans un délai de 30 jours après l'événement.

Note : Le reçu des cartes de crédit n'est pas accepté.

1.8 Précisions sur les dépenses non remboursables

- a) *La cotisation à une association ou société professionnelle, sauf si le coût de cette cotisation et de l'inscription réunies est inférieur ou égal au coût d'inscription d'un non membre.*
- b) *Le coucher de la veille, le déjeuner de la première journée de même que le souper de la dernière journée si l'activité se tient à moins de 200 kilomètres.*
- c) *Les frais résultant de contraventions, d'accidents, de remorquages, d'achat de matériel.*
- d) *Les frais de gardiennage.*
- e) *Les frais de repas déjà inclus dans le montant de l'inscription.*
- f) *Les frais de boisson alcoolisée.*

1.9 La libération

En vue d'assister à ces colloques ou congrès, les participants sont libérés trois heures avant le début des assises si la distance à parcourir est de 200 kilomètres ou moins.

Il est ajouté une heure pour chaque 75 kilomètres additionnels à parcourir.

2. MISE À JOUR

2.1 Procédure

Pour participer à une mise à jour, il faut faire parvenir une demande officielle à la direction de l'école qui l'achemine à la direction du Service éducatif. Cette dernière fait parvenir une copie conforme au porte-parole syndical du comité de perfectionnement. Des formulaires prévus à cet effet se retrouvent en annexe au présent document et sont également disponibles au secrétariat de chaque école ainsi que sur le portail ainsi que sur le site Web SEA.

CSA-Portail (Communauté-Service Éducatif-Serveduc publique-document-Comité perfectionnement).

*Les projets sont soumis au comité de perfectionnement dès le début de l'année scolaire, **avant le 10 septembre 16 heures** et, selon le budget disponible, il sera possible de présenter une demande **avant le 30 janvier**.*

Tout formulaire incomplet sera retourné à la direction.

La mise à jour n'inclut pas l'implantation d'un nouveau programme ou d'un nouveau matériel, mais fait référence aux priorités énoncées à la page 7.

2.2 Les normes

*Le nombre de jours accordés est déterminé selon le nombre de demandes reçues et est calculé en minutes. **De plus ces journées devront être utilisées avant le 30 avril.***

L'acceptation ou le refus de tout projet est communiqué au présentateur, par le responsable de la partie patronale dans les cinq jours qui suivent la décision du comité.

Concernant les remplacements d'une durée d'une étape et plus, les demandes seront traitées à la pièce et selon les budgets disponibles.

Note : La mise à jour accordée ne peut être transformée en mesures d'appui ou autres.

2.3 Remboursement des dépenses

Les frais remboursables sont les mêmes que pour les colloques ou les congrès en y ajoutant ceux d'honoraires professionnels s'il y a lieu.

Notes : - *Les frais d'honoraires professionnels de même que les coûts de suppléance, s'il y a lieu, sont assumés à même les fonds du comité de perfectionnement.*

- *Aucun transport ou repas ne sera payé par le comité de perfectionnement si la session de mise à jour se tient au lieu d'affectation de l'enseignante. En d'autres cas, la politique de la Commission scolaire des Appalaches s'applique.*
- *Les frais de mise à jour seront remboursés sur présentation des pièces justificatives (rapport d'absence) dans un délai maximum de 30 jours suivant la fin de l'événement ou **au plus tard le 30 avril de l'année courante**. Tous les rapports qui arrivent après cette date ne seront **ni considérés et ni remboursés**.*

3. Règles particulières

Après étude et analyse du comité de perfectionnement, les événements spéciaux peuvent être traités.

L'acceptation ou le **refus** de tout projet est communiqué au **présentateur**, par le responsable de la partie patronale dans les cinq jours qui suivent la décision du comité. Les personnes chargées de l'administration du budget du comité de perfectionnement n'allouent pas d'avance de voyage sauf si le coût d'inscription est de 500,00 \$ et plus.

**PRIORITÉS EN MISE À JOUR
2010-2011**

- 1° Réintégration à l'enseignement. (Après plus de 2 ans d'absence)
- 2° Changement de champ (02 et 03 vers 01, 04, 05, 07 et vice-versa).
- 3° Changement de champ (02 vers 03 et vice-versa).
- 4° Passage au champ 01 du dénombrement flottant au titulariat (classe fermée).
- 5° N'avoir jamais enseigné en classe multiprogramme une année complète.
- 6° N'avoir jamais enseigné en classe régulière incluant le champ 01 (dénombrement flottant) une année complète.
- 7° Changement de degré non consécutif incluant les classes à plus d'un degré d'étude.
- 8° Demande d'un groupe d'enseignantes ou d'enseignants sur tout autre sujet (selon l'évaluation du projet).
- 9° Changement de degré.
- 10° Autres mises à jour.

DEMANDE DE MISE À JOUR

PRIMAIRE

1. Nom : _____

2. École : _____ Degré : _____

% de tâche : _____

Statut d'engagement

Enseignant régulier

Enseignant remplaçant, durée du contrat : _____

Autre : _____ Préciser : _____

3. Historique d'enseignement des 5 dernières années (inscrire le degré et la matière) .
Spécifier lorsqu'il s'agit d'une classe multiâge.

• L'an passé _____

• 2 _____

• 3 _____

• 4 _____

• 5 _____

4. Avez-vous déjà enseigné dans une classe multiâge une année complète ?

Oui

Non

5. Objectifs visés par le projet

Priorité ciblée (voir page 6) : _____

l'enseignant

Signature de l'enseignante ou

Date

Signature de la direction

À retourner au Service éducatif pour le 10 septembre 2010.

DEMANDE COLLECTIVE
DE PERFECTIONNEMENT - PRIMAIRE

1. Nom : _____
2. École : _____
3. Nombre de personnes impliquées : _____
4. Objectif-s visé-s par le projet :

5. Besoin de personne-ressource : Oui Non
Référence : _____
6. Durée possible du projet : _____
7. Date envisagée pour la réalisation du projet : _____

8. **DÉTAIL DES COÛTS** (selon les règles et procédures page 6;2.5)

		<i>Réservé pour l'administration</i>
Temps (heure, jour)	_____	
Suppléance :	_____	

Frais de déplacement :	Kilométrage : km x 0.40\$:	
Reçu informatisé seulement	Repas :	
	Séjour :	

TOTAL _____

Signature de l'enseignant-e

Date

Signature de la direction

À retourner au Service éducatif pour le 10 septembre 2010.

**DEMANDE
COLLOQUES ET CONGRÈS - PRIMAIRE**

1. Nom : _____
 2. École : _____
 3. Date(s) de réalisation : _____
 Endroit : _____
 Heure de début : _____
 4. Titre du colloque/congrès : _____

- Adresse internet : _____

5. *Détail des coûts : (selon les règles et procédures page 4; 1.7)*

Frais de déplacement (nombre de km x 0,40\$) _____
 (Vous référez à la charte (Annexe))

Covoiturage : Oui Non Nom : _____

		Reçu informatisé seulement	Réservé pour l'administration
Repas :	Jour 1	_____	_____
	Jour 2	_____	_____
	Jour 3	_____	_____
Inscription :		_____	_____
Suppléance :	Jour 1	_____	_____
	Jour 2	_____	_____
	Jour 3	_____	_____

Hébergement
 (N. de coucher) : Jumelé avec _____ (Nom de la personne)
 Hôtel ou accommodement

Stationnement : _____

Dernière participation à un colloque/congrès :
 Lequel ? _____ Année ? _____

 Signature de l'enseignant(e)

 Date

 Signature de la direction

À retourner au Service éducatif pour le 10 septembre 2010.

Montant remboursé au kilométrage

0,40 \$

<u>De</u>	<u>À</u>	<u>Aller</u>	<u>Aller - Retour</u>
Thetford Mines	Alma	344	688
Thetford Mines	Ancienne Lorette	110	220
Thetford Mines	Arthabaska	80	160
Thetford Mines	Asbestos	95	190
Thetford Mines	Ascot Corner	95	190
Thetford Mines	Assomption	297	594
Thetford Mines	Baie Saint-Paul	200	400
Thetford Mines	Baie-Comeau	533	1066
Thetford Mines	Beauceville	60	120
Thetford Mines	Beauport	115	230
Thetford Mines	Beaupré	145	290
Thetford Mines	Bécancour	120	240
Thetford Mines	Beloeil	200	400
Thetford Mines	Bernières	95	190
Thetford Mines	Boucherville	230	460
Thetford Mines	Bromont	175	350
Thetford Mines	Broughton Station	18	36
Thetford Mines	Cap de la Madeleine	145	290
Thetford Mines	Cap-Rouge	110	220
Thetford Mines	Charlesbourg	119	238
Thetford Mines	Charny	100	200
Thetford Mines	Châteauguay	276	552
Thetford Mines	Chibougameau	621	1242
Thetford Mines	Chicoutimi	325	650
Thetford Mines	Coaticook	145	290
Thetford Mines	Cookshire	95	190
Thetford Mines	Courcelles	50	100
Thetford Mines	Cowansville	200	400
Thetford Mines	Danville	115	230
Thetford Mines	Deux-Montagnes	291	582
Thetford Mines	Dolbeau	420	840
Thetford Mines	Donnacoona	150	300
Thetford Mines	Dorval	260	520
Thetford Mines	Drummondville	130	260
Thetford Mines	East Angus	85	170
Thetford Mines	Frampton	60	120
Thetford Mines	Gaspé	770	1540
Thetford Mines	Giffard	120	240
Thetford Mines	Granby	195	390
Thetford Mines	Grand-Mère	185	370
Thetford Mines	Hull	447	894
Thetford Mines	Inverness	28	56
Thetford Mines	Joliette	220	440
Thetford Mines	Jonquière	320	640
Thetford Mines	Kingsey Falls	115	230
Thetford Mines	Kinnear's Mills	20	40

De	A	Aller	Aller - Retour
Thetford Mines	La Guadeloupe	40	80
Thetford Mines	La Malbaie	255	510
Thetford Mines	La Pocatière	225	450
Thetford Mines	La Tuque	304	608
Thetford Mines	Lac Beauport	120	240
Thetford Mines	Lac Delage	135	270
Thetford Mines	Lac Etchemin	85	170
Thetford Mines	Lac Mégantic	100	200
Thetford Mines	Lachine	264	528
Thetford Mines	Lachute	334	668
Thetford Mines	Lambton	60	120
Thetford Mines	Laurierville	43	86
Thetford Mines	Laval	265	530
Thetford Mines	Lennoxville	113	226
Thetford Mines	Lévis	110	220
Thetford Mines	Longueuil	230	460
Thetford Mines	Loretteville	110	220
Thetford Mines	Lotbinière	110	220
Thetford Mines	Lyster	50	100
Thetford Mines	Magog	135	270
Thetford Mines	Matane	500	1000
Thetford Mines	Mirabel	300	600
Thetford Mines	Montebello	370	740
Thetford Mines	Montmagny	170	340
Thetford Mines	Montréal	256	512
Thetford Mines	Mont-Laurier	496	992
Thetford Mines	Mont-Orford	135	270
Thetford Mines	Mont-Sainte- Anne	155	310
Thetford Mines	Mont-Tremblant	355	710
Thetford Mines	Neufchatel	120	240
Thetford Mines	Neuveville	145	290
Thetford Mines	Nicolet	137	274
Thetford Mines	N.-Dame-de-Lourdes	65	130
Thetford Mines	Notre-Dame-des-Pins	68	136
Thetford Mines	Ottawa	450	900
Thetford Mines	Percé	850	1700
Thetford Mines	Plessisville	50	100
Thetford Mines	Pointe-au-Pic	255	510
Thetford Mines	Pont-Rouge	150	300
Thetford Mines	Princeville	60	120
Thetford Mines	Québec	110	220
Thetford Mines	Richmond	145	290
Thetford Mines	Rimouski	395	790
Thetford Mines	Rivière-du-Loup	290	580
Thetford Mines	Roberval	365	730
Thetford Mines	Rock Forest	115	230
Thetford Mines	Rouyn-Noranda	876	1752
Thetford Mines	Scott Jonction	70	140
Thetford Mines	Sept-Iles	761	1522
Thetford Mines	Shawinigan	177	354
Thetford Mines	Sherbrooke	105	210
Thetford Mines	Sorel	195	390
Thetford Mines	Stoneham	135	270
Thetford Mines	Stornoway	60	120

De	A	Aller	Aller - Retour
Thetford Mines	Sainte-Adèle	325	650
Thetford Mines	Saint-Adrien d'Irlande	15	30
Thetford Mines	Saint-Agapit	80	160
Thetford Mines	Sainte-Agathe de Lotbinière	50	100
Thetford Mines	Saint-Anselme	100	200
Thetford Mines	Saint-Antoine de Tilly	86	172
Thetford Mines	Saint-Augustin de Desmaures	125	250
Thetford Mines	Saint-Bernard	80	160
Thetford Mines	Sainte-Catherine-de-Portneuf	145	290
Thetford Mines	Sainte-Croix-Lotbinière	95	190
Thetford Mines	Saint-Damien	105	210
Thetford Mines	Saint-Daniel	15	30
Thetford Mines	Saint-Élie d'Orford	120	240
Thetford Mines	Saint-Éphrem	40	80
Thetford Mines	Saint-Étienne (Lauzon)	90	180
Thetford Mines	Saint-Évariste	45	90
Thetford Mines	Saint-Félicien	390	780
Thetford Mines	Saint-Frédéric	40	80
Thetford Mines	Saint-Gédéon de Beauce	75	150
Thetford Mines	Saint-Georges de Beauce	70	140
Thetford Mines	Saint-Hubert	230	460
Thetford Mines	Saint-Hyacinthe	180	360
Thetford Mines	Saint-J. d'Iberville	230	460
Thetford Mines	Saint-J.-Baptiste-Vianney	30	60
Thetford Mines	Saint-J.-de-Brébeuf	15	30
Thetford Mines	Saint-Jean-Port-Joli	205	410
Thetford Mines	Saint-Jérôme	309	618
Thetford Mines	Saint-Joseph de Beauce	48	96
Thetford Mines	Saint-Julien	20	40
Thetford Mines	Sainte-Justine Dorchester	105	210
Thetford Mines	Saint-Lambert	254	508
Thetford Mines	Saint-Laurent	250	500
Thetford Mines	Saint-Louis-de-Pintendre	95	190
Thetford Mines	Sainte-Marie de Beauce	62	124
Thetford Mines	Saint-Martin de Beauce	62	124
Thetford Mines	Saint-Nicolas	95	190
Thetford Mines	Saint-Odilon	60	120
Thetford Mines	Saint-Pamphile	176	352
Thetford Mines	Saint-Pierre-Baptiste	40	80
Thetford Mines	Sainte-Praxède	40	80
Thetford Mines	Saint-Prosper	91	182
Thetford Mines	Saint-Raymond de Portneuf	160	320
Thetford Mines	Saint-Rédempteur	95	190
Thetford Mines	Saint-Romain	50	100
Thetford Mines	Saint-Romuald	105	210
Thetford Mines	Saint-Sébastien	70	140
Thetford Mines	Saint-Sylvestre	45	90
Thetford Mines	Saint-Victor de Beauce	55	110
Thetford Mines	Tadoussac	325	650
Thetford Mines	Terrebonne	295	590
Thetford Mines	Tring Jonction	30	60
Thetford Mines	Trois-Rivières	138	276
Thetford Mines	Val d'Or	777	1554
Thetford Mines	Valcartier	120	240

De	A	Aller	Aller - Retour
Thetford Mines	Valcourt	145	290
Thetford Mines	Vallée Jonction	50	100
Thetford Mines	Valleyfield	318	636
Thetford Mines	Vaudreuil	292	584
Thetford Mines	Victoriaville	74	148
Thetford Mines	Vimy Ridge	15	30
Thetford Mines	Warwick	95	190
Thetford Mines	Weedon	50	100
Thetford Mines	Windsor	130	260



CHARTE DE TRANSPORT INTERNE ALLER-RETOUR

Tarif de 40 ¢ en vigueur le 1er juillet 2005

	Thetford Mines	Robertsonville	Pontbriand	S.C.-Marie	St.-J.-Leeds	St.-P.-Broughton	St.-Méthode	Ste-Clotilde	East Broughton	Black Lake	St-Ferdinand	Coleraine	Disraeli	Beaulac	Stratford
Thetford Mines	---	23,6	26,4	33,4	67,6	53,8	53,4	68,4	54,0	19,4	59,2	40,2	56,8	75,8	90,4
(650 rue Lapierre)	#####	\$9,44	\$10,56	\$13,36	\$27,04	\$21,52	\$21,36	\$27,36	\$21,60	\$7,76	\$23,68	\$16,08	\$22,72	\$30,32	\$36,16
Robertsonville	23,6	---	8,8	9,8	44,0	30,2	29,8	44,8	30,4	43,0	82,8	63,8	80,4	99,4	114,0
	\$9,44	#####	\$3,52	\$3,92	\$17,60	\$12,08	\$11,92	\$17,92	\$12,16	\$17,20	\$33,12	\$25,52	\$32,16	\$39,76	\$45,60
Pontbriand	26,4	8,8	---	18,6	41,2	39,0	38,6	49,4	39,2	45,8	85,6	66,6	83,2	102,2	116,8
	\$10,56	\$3,52	#####	\$7,44	\$16,48	\$15,60	\$15,44	\$19,76	\$15,68	\$18,32	\$34,24	\$26,64	\$33,28	\$40,88	\$46,72
Sacré-Coeur-de-Marie	33,4	9,8	18,6	---	53,8	39,8	28,2	54,6	40,0	52,8	92,6	73,6	90,2	109,2	123,8
	\$13,36	\$3,92	\$7,44	#####	\$21,52	\$15,92	\$11,28	\$21,84	\$16,00	\$21,12	\$37,04	\$29,44	\$36,08	\$43,68	\$49,52
St-Jacques-de-Leeds	67,6	44,0	41,2	53,8	---	26,2	73,8	66,2	52,8	87,0	126,8	107,8	124,4	143,4	158,0
	\$27,04	\$17,60	\$16,48	\$21,52	#####	\$10,48	\$29,52	\$26,48	\$21,12	\$34,80	\$50,72	\$43,12	\$49,76	\$57,36	\$63,20
St-Pierre-de-Broughton	53,8	30,2	39,0	39,8	26,2	---	60,0	42,0	28,6	73,2	113,0	94,0	110,6	129,6	144,2
	\$21,52	\$12,08	\$15,60	\$15,92	\$10,48	#####	\$24,00	\$16,80	\$11,44	\$29,28	\$45,20	\$37,60	\$44,24	\$51,84	\$57,68
St-Méthode	53,4	29,8	38,6	28,2	73,8	60,0	---	22,0	60,0	72,8	112,6	93,6	110,2	129,2	143,8
	\$21,36	\$11,92	\$15,44	\$11,28	\$29,52	\$24,00	#####	\$8,80	\$24,00	\$29,12	\$45,04	\$37,44	\$44,08	\$51,68	\$57,52
Ste-Clotilde	68,4	44,8	49,4	54,6	66,2	42,0	22,0	---	26,6	87,8	127,6	108,6	125,2	144,2	158,8
	\$27,36	\$17,92	\$19,76	\$21,84	\$26,48	\$16,80	\$8,80	#####	\$10,64	\$35,12	\$51,04	\$43,44	\$50,08	\$57,68	\$63,52
East Broughton	54,0	30,4	39,2	40,0	52,8	28,6	60,0	26,6	---	73,4	113,2	94,2	110,8	129,8	144,4
	\$21,60	\$12,16	\$15,68	\$16,00	\$21,12	\$11,44	\$24,00	\$10,64	#####	\$29,36	\$45,28	\$37,68	\$44,32	\$51,92	\$57,76
Black Lake	19,4	43,0	45,8	52,8	87,0	73,2	72,8	87,8	73,4	---	39,8	20,8	37,4	56,4	71,0
	\$7,76	\$17,20	\$18,32	\$21,12	\$34,80	\$29,28	\$29,12	\$35,12	\$29,36	#####	\$15,92	\$8,32	\$14,96	\$22,56	\$28,40
St-Ferdinand	59,2	82,8	85,6	92,6	126,8	113,0	112,6	127,6	113,2	39,8	---	60,6	77,2	96,2	110,8
	\$23,68	\$33,12	\$34,24	\$37,04	\$50,72	\$45,20	\$45,04	\$51,04	\$45,28	\$15,92	#####	\$24,24	\$30,88	\$38,48	\$44,32
Coleraine	40,2	63,8	66,6	73,6	107,8	94,0	93,6	108,6	94,2	20,8	60,6	---	16,6	35,6	50,2
	\$16,08	\$25,52	\$26,64	\$29,44	\$43,12	\$37,60	\$37,44	\$43,44	\$37,68	\$8,32	\$24,24	#####	\$6,64	\$14,24	\$20,08
Disraeli	56,8	80,4	83,2	90,2	124,4	110,6	110,2	125,2	110,8	37,4	77,2	16,6	---	19,0	33,6
	\$22,72	\$32,16	\$33,28	\$36,08	\$49,76	\$44,24	\$44,08	\$50,08	\$44,32	\$14,96	\$30,88	\$6,64	#####	\$7,60	\$13,44
Beaulac	75,8	99,4	102,2	109,2	143,4	129,6	129,2	144,2	129,8	56,4	96,2	35,6	19,0	---	46,8
	\$30,32	\$39,76	\$40,88	\$43,68	\$57,36	\$51,84	\$51,68	\$57,68	\$51,92	\$22,56	\$38,48	\$14,24	\$7,60	#####	\$18,72
Stratford	90,4	114,0	116,8	123,8	158,0	144,2	143,8	158,8	144,4	71,0	110,8	50,2	33,6	46,8	---
	\$36,16	\$45,60	\$46,72	\$49,52	\$63,20	\$57,68	\$57,52	\$63,52	\$57,76	\$28,40	\$44,32	\$20,08	\$13,44	\$18,72	#####

Note : Le kilométrage indiqué couvre la distance entre le siège social et/ou les écoles